

Lorsqu'une personne est positive à la COVID-19

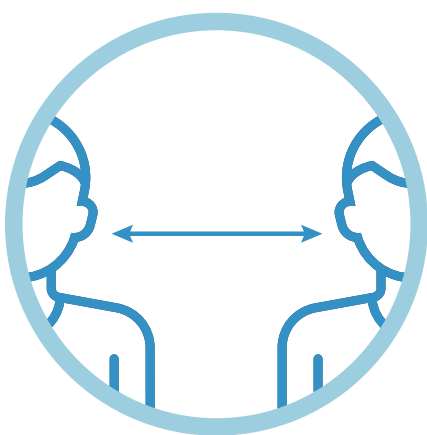
Employé

- 1 Le Service de prévention et de promotion de la santé (SPPS) vous informe du résultat et vous met en isolement pour 14 jours après le début des symptômes (2 tests doivent être négatifs à intervalle de 24 heures pour pouvoir retourner au travail).
- 2 Le SPPS informe votre gestionnaire.
- 3 Votre gestionnaire informe l'équipe.
- 4 Votre gestionnaire vous demande d'identifier toutes les personnes rencontrées 24 heures avant l'apparition des symptômes (personnel et usagers).
- 5 La Direction de santé publique pourrait vous contacter pour réaliser une évaluation de risque pour les contacts avec la communauté.
- 6 Le SPPS communique avec le personnel avec lequel vous avez eu des contacts pour réaliser une évaluation des risques.

Usager

- 1 Le Service de prévention et de contrôle des infections (PCI) avise le gestionnaire qu'un usager ayant été en contact avec son équipe est positif à la COVID-19.
- 2 Le gestionnaire informe l'équipe et/ou l'intervenant concerné et communique au SPPS la liste des personnes qui ont été en contact avec l'usager sans équipement de protection individuelle (ÉPI).
- 3 Le SPPS communique avec l'employé qui a eu un contact avec l'usager sans ÉPI pour réaliser une évaluation de risque.

Bonnes précautions à toujours adopter



Distance sociale



Étiquette respiratoire



Hygiène des mains